



REPUBLIQUE FRANCAISE

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE
 DE MOLSHEIM - MUTZIG ET ENVIRONS**



COMMUNES RATTACHEES : ALTORF - DACHSTEIN – DINSHEIM-sur-BRUCHE - ERGERSHEIM -
 GRESSWILLER - MOLSHEIM - MUTZIG - SOULTZ-les-BAINS - WOLXHEIM

VILLE DE MOLSHEIM
67120

VILLE DE MUTZIG
67190

DELIBERATION DU COMITE-DIRECTEUR
SEANCE DU 2 MARS 2023

Nombre de membres
 du Comité-Directeur
 du Syndicat **22**

Nombre de membres
 qui se trouvent en
 fonction **22**

Nombre de délégués :
 - présents : **18**
 - représentés : **2**
 TOTAL **20**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 2 mars à 18 heures 30, le Comité-Directeur du SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE MOLSHEIM-MUTZIG ET ENVIRONS, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

Pour la commune d'**ALTORF** :
 -
 Mme Laurence HOMMEL, Adjointe

Pour la commune d'**ERGERSHEIM** :
 Mme Marianne WEHR, Maire
 M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint

Pour la ville de **MUTZIG** :
 M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire
 Mme Caroline PFISTER, Adjointe
 -

Pour la commune de **DACHSTEIN** :
 Mme Laetitia MARTZ, Maire
 M. Pascal FRITSCH, Adjoint

Pour la commune de **GRESSWILLER** :
 M. Pierre THIELEN, Maire
 Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe

Pour la commune de **SOULTZ-LES-BAINS** :
 M. Alain VON WIEDNER, Adjoint
 M. Nicolas WEBER, Adjoint

Pour la commune de **DINSHEIM** :
 Mme Marie-Reine FISCHER, Maire
 M. Dominique CHRISTOPHE, Adjoint

Pour la ville de **MOLSHEIM** :
 M. Laurent FURST, Maire
 M. Philippe HEITZ, Adjoint
 M. Martial HELLER, Adjoint
 M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun.

Pour la commune de **WOLXHEIM** :
 M. Adrien KIFFEL, Maire
 -

Membres représentés :

M. Alexandre MONTEIRO
 Mme Nathalie DISCHLER

ayant donné procuration à Mme Caroline PFISTER
 ayant donné procuration à M. Adrien KIFFEL

COMITE-DIRECTEUR
DU 2 MARS 2023

ORDRE DU JOUR

1° ADMINISTRATION GENERALE

- 1.1. Installation de madame Laetitia MARTZ et Monsieur Pascal FRITSCH, nouveaux délégués de la Commune de DACHSTEIN au Comité-Directeur, suite aux nouvelles élections municipales à DACHSTEIN
- 1.2. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 1.3. Approbation du Procès-Verbal des délibérations de la séance ordinaire du 15 décembre 2022

2° FINANCES ET BUDGET

- 2.1. Débat Général d'Orientations Budgétaires, sur la base du rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2023
- 2.2. Attribution d'une subvention au tennis-club de MOLSHEIM-MUTZIG

3° DIVERS ET COMMUNICATION

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – INSTALLATION DE MADAME LAETITIA MARTZ ET MONSIEUR PASCAL FRITSCH, NOUVEAUX DELEGUES DE LA COMMUNE DE DACHSTEIN AU COMITE-DIRECTEUR, SUITE AUX NOUVELLES ELECTIONS MUNICIPALES A DACHSTEIN

N° 23-01

LE COMITE-DIRECTEUR

- VU** sa délibération N° 20-06 du 30 juillet 2020 procédant, à la suite du renouvellement général des Conseils Municipaux, issus des élections des 15 mars et 28 juin 2020, à l'installation du Comité-Directeur ;
- VU** sa délibération N° 21-07 du 9 décembre 2021 procédant à l'installation de Monsieur Alain VON WIEDNER délégué de la Commune de SOULTZ-LES-BAINS au Comité-Directeur, en remplacement de Madame Alexandra COLIN, démissionnaire ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 10 août 2022 prescrivant l'organisation d'une nouvelle élection municipale et communautaire partielle intégrale à DACHSTEIN, suite à la démission de plus d'un tiers des Conseillers Municipaux de la Commune de DACHSTEIN, en vertu de l'alinéa 3 de l'article L.270 du Code Electoral ;

CONSIDERANT que le scrutin en résultant s'est déroulé le 9 octobre 2022 ;

- VU** les articles L.5211-8 et L.5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la délibération N° 22-039 du 28 novembre 2022 du Conseil Municipal de la Commune de DACHSTEIN procédant à l'élection de Madame Laetitia MARTZ, Maire, et Monsieur Pascal FRITSCH, Adjoint, en tant que délégué de la Commune au SIVOM ;

déclare

- ✎ Madame Laetitia MARTZ
Maire de la Commune de DACHSTEIN
Née le 5 février 1987 à BERLIN (ALLEMAGNE)
Domiciliée à DACHSTEIN, 17 Rue Saint Martin,
- ✎ Monsieur Pascal FRITSCH
Adjoint au Maire de la Commune de DACHSTEIN
Né le 18 avril 1967 à STRASBOURG
Domicilié à DACHSTEIN, 97 rue du Couvent.

installés en qualité de délégué de la Commune de DACHSTEIN au Comité-Directeur du SIVOM de MOLSHEIM-MUTZIG ET ENVIRONS, en remplacement de Monsieur Jean-Claude ANDRE et Monsieur Jean-Claude DEISS.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

N° 23-02

LE COMITE-DIRECTEUR

- VU** les articles L.2121-15 et L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la désignation d'un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire à chacune de ses séances plénières ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
désigne**

Madame Marie-Reine FISCHER, en tant que secrétaire de la séance plénière en date du 2 mars 2023.

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2022**

N° 23-03

LE COMITE-DIRECTEUR

VU le Procès-Verbal des délibérations de la séance ordinaire du 15 décembre 2022, diffusé à l'ensemble des membres du Comité-Directeur, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 2 mars 2023 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**approuve
à l'unanimité**

le Procès-Verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 15 décembre 2022, dans les formes et rédaction proposées,

et procède

à sa signature.

**OBJET : FINANCES ET BUDGET - DEBAT GENERAL D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES, SUR LA BASE
DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE, POUR L'EXERCICE 2023**

N° 23-04

LE COMITE-DIRECTEUR

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312-1, applicable aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3.500 habitants et plus, conformément à l'article L.5211-26 du même Code ;

CONSIDERANT ainsi que les modalités d'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire reposent sur un exposé du Vice-Président portant, outre sur des considérations d'ordre général, sur :

- ✓ un schéma de propositions sur les options financières principales, notamment :
 - les contributions des communes pour l'année 2023,
 - la gestion de la dette,
 - la programmation des investissements à moyen et long terme et leur nature,
- ✓ une projection prévisionnelle par fonction et par chapitre des sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif de l'exercice 2023 ;

VU le projet de Rapport d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2023, diffusé à l'ensemble des membres du Comité-Directeur, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 2 mars 2023 ;

CONSIDERANT qu'il incombe dès lors d'arrêter les perspectives fondamentales des orientations budgétaires sur la base tri-directionnelle exposée ci-après ;

① EXPOSE DE MONSIEUR LE VICE-PRESIDENT PORTANT DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE SUR LES ACTIONS INTERCOMMUNALES

L'exposé du Vice-Président s'appuie sur les documents joints en annexe à la présente délibération.

② SCHEMA DE PROPOSITIONS SUR LES OPTIONS FINANCIERES PRINCIPALES

LE COMITE-DIRECTEUR

**à l'unanimité
statue comme suit**

sur les orientations visant à la préparation du budget primitif de l'exercice 2023,

1. AU TITRE DES CONTRIBUTIONS FISCALISEES DES COMMUNES

entend

- procéder à un ajustement des contributions communales de l'ordre de 7 % pour le Centre Sportif « Atalante » et le Centre de Loisirs MOLSHEIM-MUTZIG, comprenant les installations tennistiques et rugbystiques,
- maintenir les autres contributions communales fiscalisées par rapport à l'exercice 2022, ce qui permet de faire face aux situations antérieures et répondre aux besoins nouveaux,

2. AU TITRE DE LA GESTION DE LA DETTE

admet

la souscription de nouveaux emprunts pour un montant de l'ordre de 562.405,439 € au fur et à mesure des besoins de trésorerie,

3. AU TITRE DE LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS

entend

☞ **POUR LA FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX :**

-Néant,

☞ **POUR LA FONCTION 4 : SPORT ET JEUNESSE :**

-Pour le Centre Sportif « ATALANTE » :

- Pourvoir aux dépenses nécessaires au maintien en l'état des infrastructures et du bâtiment,
- Procéder au relamping des salles sportives en mettant en place des luminaires en led,
- Installer des nouveaux sièges sur châssis dans les gradins,
- Remplacer les faux-plafonds dans les vestiaires,
- Renouveler l'installation WIFI,
- Remplacer les panneaux de basket,

-Pour le Tennis au Centre de Loisirs MOLSHEIM-MUTZIG :

- Pourvoir aux dépenses nécessaires au maintien en l'état des infrastructures et du bâtiment,
- Réaliser 2 courts de padel,

-Pour les installations rugbystiques au Centre de Loisirs MOLSHEIM-MUTZIG :

- Pourvoir aux dépenses nécessaires au maintien en l'état des infrastructures et du bâtiment,
- Procéder au changement des luminaires du terrain d'honneur,

-Pour la Commune de DACHSTEIN :

- Poursuivre l'aménagement du Parc Multisports, par :
 - La mise aux normes du parc de jeux,
 - L'installation d'une vidéo surveillance,

- La sécurisation de la mare,
- Pour la Commune de MOLSHEIM :
 - Lancer la procédure de construction d'une salle de combat,
- Pour la Commune de MUTZIG :
 - Procéder à l'aménagement d'une salle au Dôme,
- Pour la Commune de WOLXHEIM :
 - Lancer la procédure de construction d'un nouveau club-house au terrain de football,
- Pour le Complexe sportif et culturel de DINSHEIM-sur-BRUCHE et GRESSWILLER :
 - Pourvoir aux dépenses nécessaires au maintien en l'état des infrastructures et du bâtiment,
 - Changer le ballon d'eau chaude sanitaire,
 - Remplacer un caisson WMC,
 - Réaliser des menus travaux sanitaires,
 - Remplacer la dalle led de la cuisine,
 - Procéder au relamping de la salle festive en mettant en place des luminaires en led,
 - Procéder à la remise aux normes des installations électriques,

③ PROJECTION PREVISIONNELLE DE LA GESTION 2023

procède

à la répartition des masses budgétaires selon la projection figurant dans le Rapport d'Orientation Budgétaire, diffusé à l'ensemble des membres du Comité-Directeur, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 2 mars 2023,

④ RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

prend acte

du rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2023, dans les forme et rédaction proposées,

⑤ PROCLAME EN CONCLUSION

que les présentes directives adoptées suite au débat d'orientations budgétaires ne sont pas de nature, conformément à la loi, à engager l'organe délibérant dans ses choix définitifs qui seront arrêtés, lors de l'approbation du budget primitif 2023.

OBJET : FINANCES ET BUDGET – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TENNIS-CLUB DE MOLSHEIM-MUTZIG

N° 23-05

LE COMITE-DIRECTEUR

- VU** la convention de mise à disposition des installations tennistiques du Centre de Loisirs de MOLSHEIM-MUTZIG conclue, entre le SIVOM et le TENNIS-CLUB DE MOLSHEIM-MUTZIG, le 10 septembre 2014 ;
- VU** l'alinéa 1 de l'article 10.2 de ladite convention qui dispose que « le SIVOM accorde une contribution annuelle à l'association correspondant à 50 % des frais d'électricité, d'eau et d'entretien des courts extérieurs (...) » ;
- VU** les factures présentées à ce titre par le TENNIS-CLUB DE MOLSHEIM-MUTZIG, dûment acquittées par ses soins, d'un montant total de 13.752,42 €, au titre de l'année 2022 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
décide**

d'attribuer une subvention de 6.876,21 € au TENNIS-CLUB DE MOLSHEIM-MUTZIG, représentant 50 % des frais de gestion courante de l'année 2022, conformément à la convention conclue, en date du 10 septembre 2014, entre le SIVOM et le TENNIS-CLUB DE MOLSHEIM-MUTZIG,

précise

que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2023,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant au versement de cette subvention.

* * *